

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00138
Numéro SIREN : 524 638 228
Nom ou dénomination : AB NEON

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 3498



SARL AB NEON

Parc d'Activité du Val Coric
56380 GUER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE à la transformation
et du Commissaire aux Comptes sur la transformation
de la Société AB NEON,
Société A Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée
(Articles L 223-43 et L 224-3 du Code de Commerce)**

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la Société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons effectué une prise de connaissance générale de la société et de ses activités, ainsi que du contexte économique et juridique de l'opération de transformation en SAS. Nous avons obtenu les documents comptables nécessaires et pris connaissance de l'activité de la société au cours de la période écoulée et des perspectives d'avenir. Nous n'avons pas connaissance de risques ou de pertes de nature à remettre en cause le montant des capitaux propres.

La synthèse de notre analyse n'appelle pas de commentaires complémentaires, sauf à vous préciser que nos travaux n'ont pas révélé de faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le montant des capitaux propres figurant dans les comptes au 31 08 2020 s'élève à 58 859 €uros.

Ces capitaux propres se décomposent ainsi :

➤ Capital social	8 000 €uros
➤ Réserve légale	800 €uros
➤ Autres réserves	82 664 €uros
➤ Résultat de l'exercice	-32 605 €uros

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il est précisé qu'il n'existe aucun avantage particulier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

FAIT A PACE,
LE 24 JUIN 2021

Christophe ROULT
Commissaire à la transformation
ASSOCIE GERANT DE LA SOCIETE ARTEMIS AUDIT
INSCRITE AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

